

GÉOSTRATÉGIE DE MAINTIEN DE LA PAIX APPLIQUÉE DANS LES PARADIGMES SOMALIE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET MALI

Par

Ephraïm KABI KIRIZA YENE

*Diplômé d'études supérieures en Relations Internationales
Assistant à l'Université Pédagogique Nationale de Kinshasa*

RÉSUMÉ

Depuis la fin de la guerre froide, il y a eu une reconfiguration dans la géostratégie de maintien de la paix dans les paradigmes Somalie - République Démocratique du Congo - Mali. Les conflits touchant l'Afrique ont généralement été gérés par la communauté internationale en fonction des intérêts locaux des puissances impliquées. La Somalie est confrontée à de nombreux problèmes de sécurité tels que des guerres claniques, du terrorisme, de la pauvreté, de la famine et de la piraterie. Depuis la chute du président Siad Barre en 1991, le pays a du mal à se relever. Les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo sont principalement dus à la compétition pour l'accès aux ressources foncières et minières. Le Mali a également connu une série de rébellions de 1990 à 2013, produisant une situation de conflit complexe et inquiétante qui a un impact négatif sur les relations de coexistence entre et au sein des communautés.

Mots-clés : *Géostratégie, maintien de la paix, paradigmes*

ABSTRACT

Since the end of the Cold War, peacekeeping geostrategies have been reconfigured along the lines of Somalia - Democratic Republic of Congo - Mali. Conflicts in Africa have generally been managed by the international community according to the local interests of the powers involved. Somalia faces numerous security problems, including clan wars, terrorism, poverty, famine and piracy. Since the fall of President Siad Barre in 1991, the country has struggled to recover. Conflicts in the east of the Democratic Republic of Congo are mainly due to competition for access to land and mining resources. Mali also experienced a series of rebellions from 1990 to 2013, producing a complex and worrying conflict situation that is having a negative impact on coexistence relations between and within communities.

Keywords: *Geostrategy, peacekeeping, paradigms*

INTRODUCTION

La géostratégie de maintien de la paix appliquée dans les paradigmes Somalie-R.D. Congo-Mali est un sujet complexe qui nécessite une analyse approfondie.

Dans cette étude, nous allons examiner les différents acteurs impliqués dans ces conflits, les enjeux géopolitiques et économiques, ainsi que les stratégies de maintien de la paix mises en place.

Nous allons également explorer les défis auxquels sont confrontés les organisations régionales et internationales, ainsi que les perspectives d'avenir pour la résolution de ces conflits.

I. CONCEPTUALISATION DE L'ETUDE

Les concepts clés qui sont au cœur de notre étude : la géostratégie, le maintien de la paix et le paradigme. Ces termes sont essentiels pour comprendre les enjeux géopolitiques et économiques des conflits en Somalie, en R.D. Congo et au Mali.

Notre étude se concentre sur la géostratégie de maintien de la paix appliquée dans les paradigmes Somalie-R.D.C-Mali. Elle analyse les relations entre les facteurs géographiques, politiques et militaires dans la détermination de la politique étrangère d'un État ou d'une organisation, avec pour objectif de prévenir ou de résoudre les conflits armés en utilisant des moyens pacifiques tels que la diplomatie, la médiation et la négociation. Le paradigme est un modèle ou une théorie qui sert de cadre de référence pour l'étude de ces phénomènes complexes dans ces trois États. Il permet de comprendre les différentes dimensions d'un sujet complexe comme celui-ci et de fournir une base théorique pour l'analyse et la recherche.

En effet, la Géostratégie est l'étude des relations entre les facteurs géographiques, politiques et militaires dans la détermination de la politique étrangère d'un État ou d'une organisation. Elle permet d'analyser les enjeux géopolitiques et économiques des conflits, ainsi que les stratégies de maintien de la paix mises en place.

Concernant la notion de Maintien de la paix, il faut dire dans l'entendement des Nations Unies et des organisations internationales qui lui sont apparentées est une action qui peut être coercitive entreprise pour prévenir ou mettre fin à un conflit armé ou une situation de violence. Les missions de maintien de la paix de l'ONU sont déployées dans des zones de conflit pour aider à stabiliser la situation et à rétablir la sécurité. En ce qui concerne la Somalie, la RDC et le Mali, l'ONU a mené des missions de maintien de la paix pour aider à résoudre les conflits dans ces pays. En Somalie, l'opération "Restaurer l'espoir" a été suivie par l'ONUSOM II, une mission de maintien de la paix de l'ONU. En

RDC, la MONUSCO est actuellement en place pour aider à stabiliser la situation dans le pays. Au Mali, la MINUSMA a été déployée pour aider à stabiliser la situation et à rétablir la sécurité dans le pays. Enfin, le paradigme est un modèle ou une théorie qui sert de cadre de référence pour l'étude d'un phénomène ou d'un système. Il permet de comprendre les différentes dimensions d'un sujet complexe et de fournir une base théorique pour l'analyse et la recherche.

II. LA PROGRESSION VERS L'INTERVENTION : DE L'ORIGINE DE LA CRISE A L'ACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN SOMALIE

Tout d'abord, il est important de situer la crise somalienne dans le contexte géopolitique mondial et d'analyser comment la question somalienne a été inscrite à l'agenda international. Enfin, nous mettrons en évidence le processus décisionnel qui a conduit à l'intervention.

Pendant la Guerre froide, ces pays pouvaient facilement jouer sur la rivalité des deux grandes puissances pour obtenir diverses aides économiques et sociales. En 1989, George H.W. Bush a réagi à l'évolution géopolitique que représente la chute du mur de Berlin en déclarant : "Nous avons aujourd'hui, en tant que peuple, l'intention de rendre notre nation meilleure et le monde plus doux".¹

L'opération « Restaurer l'espoir en Somalie » a commencé le 3 décembre 1992 et s'est terminée le 4 mai 1993. Elle a été suivie par l'ONUSOM II, une série d'interventions de l'ONU de mars 1993 à mars 1995. La crise en Somalie a débuté dans les années 1990, résultant des conflits entre la Somalie et l'Éthiopie, ainsi que des mouvements indépendantistes. Les événements de 1992 ont été précédés par des répressions du pouvoir central sous l'autorité du président Siad Barre. La guerre civile s'est durablement installée et a pris une tournure radicale avec l'émergence de nouveaux mouvements indépendantistes ou d'opposition.

2.1. La chute de Siad Barre, le début d'une ère nouvelle ... celle des chefs de guerre

Ce sujet, nous pouvons commencer par étudier les événements qui ont précédé la chute de Siad Barre, tels que les répressions consécutives du pouvoir central et la désorganisation complète du pays.

Avant la chute de Siad Barre, le pouvoir central a réprimé les opposants politiques et les mouvements indépendantistes, ce qui a entraîné une spirale

¹ George H.W. Bush, « Nous, en tant que peuple, avons aujourd'hui un tel objectif. C'est de rendre plus aimable le visage de la nation et plus doux le visage du monde, 1989.

de violence et d'instabilité dans le pays. La désorganisation complète du pays a également contribué à sa chute, avec une économie en ruine et une infrastructure délabrée. Les conséquences de ces événements ont été la montée de groupes armés qui ont pris le contrôle de différentes parties du pays, ainsi que la fuite du général Barre.

Selon Romain Bertolino et ses collègues, les événements qui ont conduit à la situation de 1992 ont été caractérisés par la fin des soutiens extérieurs au pouvoir en place, la destitution et la fuite du général Barre, ainsi que la proclamation d'indépendance du Somaliland et la désorganisation totale du pays. Les conflits en Somalie ont été parmi les plus meurtriers en Afrique à cette époque, aggravés par une sécheresse prolongée, la désorganisation complète des infrastructures du pays et la volonté de plusieurs parties impliquées dans le conflit de bloquer l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à leurs adversaires².

Les conséquences de ces événements ont été la montée de groupes armés qui ont pris le contrôle de différentes parties du pays, ainsi que la fuite du général Barre. Cette situation a conduit à une guerre civile prolongée et à une instabilité politique en Somalie. Les groupes armés ont créé des zones de non-droit et ont commis de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment des enlèvements, des assassinats et des viols. Les civils ont été pris au piège dans la violence et ont été forcés de fuir leur foyer. La communauté internationale a tenté de trouver des solutions pour aider à restaurer la paix et la stabilité en Somalie, mais cela a été un processus difficile et compliqué.

a. L'opération internationale, un énorme gâchis !

L'opération internationale en Somalie, également connue sous le nom d'Opération Restore Hope, a été lancée en 1992 pour aider à restaurer la paix et la stabilité en Somalie. Cependant, comme vous l'avez mentionné, cela a été un énorme gâchis et a conduit à une situation instable et chaotique en Somalie. La communauté internationale a continué à travailler pour trouver des solutions à la situation en Somalie, mais cela a été un processus difficile et compliqué.

Les répercussions de la crise en Somalie ont été désastreuses, avec l'émergence de poches de famine et d'épidémies, entraînant jusqu'à 200 décès par jour dans certains camps de réfugiés dans le sud du pays, ce qui a attiré l'attention des médias sur la Somalie. En avril 1992, l'ONU a décidé d'une première mission, l'ONUSOM. Toutefois, les problèmes rencontrés par le contingent pakistanais déployé dans la capitale ont incité le gouvernement américain du président Bush à prendre la décision d'intervenir sur le sol somalien.

² BERTOLINO R., NEGRUS A., et al., *Atlas géopolitique du monde contemporain*, éd. Ellipses, Paris, 2022, p. 179.

b. De la dictature somalienne à un État failli

La Somalie a connu une période de dictature sous le régime de Siad Barre, qui a duré de 1969 à 1991. Cependant, en raison de la guerre civile prolongée et de l'instabilité politique qui a suivi, la Somalie est devenue un État failli. Les groupes armés ont pris le contrôle de différentes parties du pays, créant des zones de non-droit et commettant de nombreuses violations des droits de l'homme. Les civils ont été pris au piège dans la violence et ont été forcés de fuir leur foyer. La communauté internationale a tenté de trouver des solutions pour aider à restaurer la paix et la stabilité en Somalie, mais cela a été un processus difficile et compliqué.

Au départ, la presse occidentale était peu préoccupée par la crise somalienne. Après la chute de Barre, très peu d'Occidentaux sont restés sur le sol somalien, ce qui a rendu difficile la collecte d'informations. Cependant, les ONG ont rapidement organisé leur communication et les médias ont peu à peu porté leur attention sur la Somalie face aux horreurs de la catastrophe humanitaire qui s'y déroulait. Pour illustrer cela, nous avons recueilli le témoignage d'un journaliste indépendant.

On peut remarquer que l'ONU a adopté une position relativement attentiste jusqu'au départ de De Cuellar à la tête de l'ONU, et son remplacement par Boutros Boutros Ghali, un dirigeant égyptien pour qui la cause africaine était primordiale. La situation a changé du tout au tout à partir de ce moment-là. On peut observer ici l'une des premières limites de cette intervention, avec le passage d'une forme d'attentisme à une improvisation en l'espace de quelques semaines³.

Toutes les ambassades de Mogadiscio ont été évacuées avec l'assistance militaire des États-Unis suite à la chute de Siad Barre. Après la chute de Siad Barre, de nombreux journalistes ont quitté le pays et certaines ONG ont réduit leur présence sur le terrain. Le rapport de Médecins Sans Frontières, qui inclut des extraits des minutes des réunions de l'ONG concernant la Somalie, confirme que la communication sur la situation somalienne était insuffisante en 1991. Le rapport indique que la question de la famine en Somalie n'a pas été suffisamment médiatisée en 1991 et que la communauté internationale n'a pas agi rapidement pour aider les Somaliens, les équipes étaient trop occupées des relations presse, ce qui a été une autre raison évoquée. Même après la première intervention de la communauté internationale en avril 1992 (ONUSOM I), certaines ONG particulièrement touchées par les combats n'ont pas reçu d'aide sécuritaire avant décembre 1992.

³ JEANGENE VILMER J.B., « Quelle est la raison d'intervenir ? La théorie de l'intervention humanitaire armée et le critère de la cause juste. », Critique internationale, janvier 2012 (n° 54), pp. 145-168.

c. La Somalie livrée à elle-même et l'enjeu des puissances régionales

La Somalie avait tous les atouts pour réussir : une situation géographique avantageuse, du pétrole, des minerais et, fait plutôt rare en Afrique, une seule religion et une seule langue pour tout le territoire. La Somalie aurait pu être une grande puissance dans la région. Malheureusement, la réalité est tout autre : famine, guerres, pillages, pirates, attentats... Depuis 1990, il n'y a plus de gouvernement en Somalie. Le pays est aux mains de seigneurs de guerre. Des navires européens et asiatiques ont profité de cette situation chaotique pour pêcher le long des côtes somaliennes sans aucune licence et sans respecter les règles élémentaires. Ils ont ignoré les quotas en vigueur dans leurs propres pays pour préserver les espèces et ont utilisé des techniques de pêche, notamment des bombes, qui ont causé d'énormes dégâts aux richesses des mers somaliennes. Ce n'est pas tout, profitant également de cette absence d'autorité politique, des compagnies européennes, avec l'aide de la mafia, ont déversé des déchets nucléaires au large des côtes somaliennes.

En effet, les puissances occidentales ne veulent pas d'un État somalien fort et uni. Le contrôle de l'Océan Indien est un enjeu stratégique pour les États-Unis et l'Europe. Les puissances occidentales portent une lourde part de responsabilité dans le développement de la piraterie en Somalie. Cependant, plutôt que de dire la vérité et de payer des compensations pour ce qu'elles ont fait, ces puissances criminalisent le phénomène pour justifier leurs positions dans la région. L'OTAN positionne sa marine militaire dans l'Océan Indien sous prétexte de combattre la piraterie. Le véritable objectif est de contrôler le développement économique des puissances émergentes, principalement l'Inde et la Chine. La Somalie occupe une place importante dans cette stratégie car elle a la plus vaste côte d'Afrique et fait face au Golfe Arabe et au détroit d'Hormuz. Si une réponse pacifique était apportée au problème somalien, les relations entre l'Afrique d'une part, et l'Inde et la Chine d'autre part, pourraient se développer à travers l'Océan Indien. Les États-Unis et l'Europe s'opposent à cette idée car cela pourrait donner aux concurrents des États-Unis une influence dans cette région de l'Afrique. C'est pourquoi ils souhaitent maintenir la Somalie dans le chaos.

d. Des nouvelles explications ont été proposées pour expliquer l'échec de la stabilisation en Somalie.

Au milieu de l'année 1993, l'approche de l'opération des Nations Unies a changé après le massacre de vingt-trois Pakistanais le 5 juin 1993. À partir de ce moment, le commandement de l'ONUSOM II a adopté des pratiques plus offensives face au général Aïdid. Cependant, cette stratégie offensive a compromis la réussite de l'opération. Les Nations Unies ont eu des difficultés à négocier avec le général Aïdid dès 1992. Contrairement au général Mahdi, qui avait accepté de collaborer avec les Nations Unies dès le début du conflit,

le général Aïdid avait plus intérêt à s'opposer à la communauté internationale. Lorsque les Nations Unies ont abandonné les négociations de paix entreprises par Mohammed Sahnoun en novembre 1992, le général Aïdid est devenu totalement hostile à toute ingérence étrangère, refusant de reconnaître la légitimité de la présence d'une force humanitaire en Somalie. Cela s'explique par sa position dominante dans le sud du pays, qui risquait d'être remise en cause par une intervention internationale.

III. DES ORIGINES DES GUERRES AUX ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN RDC

Après plus de cinquante ans depuis l'indépendance, la situation socio-économique et politique en République Démocratique du Congo (RDC) demeure très complexe. Les conséquences des conflits qui ont déchiré le pays dans les années 1960-1965 sous le mandat de la première mission des Nations Unies au Congo ainsi que celles héritées du régime autoritaire de feu président Mobutu sont encore présentes chaque fois que l'on cherche à instaurer un Etat de droit démocratique en RDC. La guerre de libération menée en 1996 par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), conduite par feu le Président Laurent Désiré Kabila, ainsi que tous les autres conflits armés qui ravagent l'Est du pays, constituent des obstacles majeurs à la restauration de l'autorité de l'Etat et au respect des droits de l'homme. Les défis auxquels le pays est confronté sont énormes et nécessitent une intervention du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

3.1. Le mandat de la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) et la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka

Les Nations Unies interviennent actuellement au Congo dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. La première mission, l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), s'est déroulée de juillet 1960 à juin 1964 à la suite de la proclamation de la sécession du Katanga le 11 juillet 1960. La deuxième présence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans cet État est justifiée par la guerre engagée le 2 août 1998 contre la République Démocratique du Congo (RDC) par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. En réponse à ce conflit, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1234 du 9 avril 1999, qui demande "la signature immédiate d'un accord de cessez-le-feu". Les articles 36 et 52 de la Charte de l'ONU soutiennent cette résolution. Le mandat de la Résolution 1291 du 24 février 2000 ne définit clairement aucun principe juridique du programme d'action dévolu aux Forces des Nations Unies. Vous vous demandez également ce qui est permis à la MONUC entre l'intervention et la non-intervention, ainsi que ce qui ne l'est pas. En outre, nous avons remarqué que les objectifs de la mission semblent ne pas prendre en compte la

préoccupation majeure du gouvernement congolais contenue dans la première résolution (1234), à savoir "le retrait immédiat dans leur pays des forces non invitées", en l'occurrence l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

3.2. Les buts poursuivis

Trois objectifs sont visés par la demande de signature immédiate d'un cessez-le-feu : le retrait ordonné de toutes les forces étrangères, le rétablissement de l'autorité du gouvernement de la République Démocratique du Congo sur son territoire, et le désarmement des groupes armés. Cette exigence est fondée sur l'obligation de faire respecter l'intégrité du territoire, l'indépendance politique et la souveraineté nationale de la République Démocratique du Congo et des autres Etats de la région des Grands Lacs, conformément aux principes de la Charte de l'ONU et à l'inviolabilité des frontières nationales des Etats africains consacrée par la Charte de l'OUA. Le désengagement doit se faire volontairement et concerne exclusivement les parties signataires que sont la RDC, l'Angola, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Zimbabwe, le RCD et le MLC. Cependant, certains observateurs reprochent à l'Accord de porter les germes de partition et d'exposer les parties signataires à l'affrontement permanent. D'autres voix réclament déjà sa révision au premier trimestre 2000 en raison de ses omissions et imprécisions, qui sont perçues comme une sorte d'escroquerie intellectuelle.

3.3. La requalification du conflit est un aspect important à prendre en compte

Actuellement, la situation en RDC peut être qualifiée de conflit international impliquant le Rwanda et l'Ouganda contre la République Démocratique du Congo. Cette affirmation est étayée par les observations suivantes :

- Le but de la guerre n'est plus de prendre le pouvoir ou de sécuriser les frontières, mais plutôt de recomposer l'espace politique et de s'approprier les ressources au profit de l'alliance entre l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.
- Les témoignages des populations des territoires occupés ainsi que ceux faits à la face du monde par les Congolais qui se sont désolidarisés du RCD et du MLC indiquent qu'il ne s'agit pas d'une "rébellion armée soutenue par le Rwanda et l'Ouganda", mais plutôt d'une occupation du Congo par le Rwanda et l'Ouganda, accompagnée de zones tampons sous couvert de l'opposition armée congolaise, RCD-MLC

Les trois batailles violentes et meurtrières entre les armées gouvernementales rwandaises et ougandaises à Kisangani (mai, août 1999 et juin 2000) sur le territoire congolais témoignent d'une lutte hégémonique transfrontalière entre le Rwanda et l'Ouganda. En vertu de la résolution 3314 du 14 décembre 1994 de l'Assemblée générale de l'ONU, la RDC est victime

d'une agression extérieure caractérisée. Cela appelle l'ONU à reconsidérer son attitude. En conséquence, cette requalification devrait entraîner ipso facto la révision de l'Accord de cessez-le-feu en RDC conformément à la théorie de l'acte contraire.

Il serait juste que la communauté internationale mette au ban les Etats agresseurs, l'Ouganda et le Rwanda, après avoir requalifié le conflit. Le Secrétaire Général de l'ONU, M Annan, a rappelé aux peuples des Nations Unies que les dispositions de la Charte reposaient sur l'hypothèse de l'agression extérieure, le fait qu'un Etat attaque un autre constituant la menace la plus grave dans les rapports entre les Etats. Bien que la Résolution 1304 (2000) reconnaisse que « l'Ouganda et le Rwanda ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC », cela ne suffit pas. Ces deux Etats agresseurs nommément cités devraient faire l'objet d'une condamnation formelle par le Conseil de sécurité pour en répondre. Cependant, aucune résolution n'a été prise à ce jour, car une telle condamnation impliquerait celle des Etats-Unis, présentés comme les principaux soutiens des agresseurs. La diplomatie congolaise devrait faire appel à d'autres partenaires de l'Union européenne et de l'Espace francophone pour résoudre ce problème⁴.

Le mandat initial de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) était de garantir le retrait des forces belges, d'aider le gouvernement à rétablir l'ordre public et de fournir une assistance technique. Plus tard, le mandat a été modifié pour lui permettre de maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, de prévenir la guerre civile et de retirer tous les conseillers, forces militaires et paramilitaires étrangers qui ne relèvent pas des Nations Unies, ainsi que tous les mercenaires. Pour mieux comprendre le mandat de l'ONUC, je vous recommande de lire le livre de Paul-Henry Gendebien intitulé "L'intervention des Nations Unies au Congo 1960-1964.

Bien que le Conseil de sécurité ait reconnu l'existence d'une menace à la paix internationale, il n'a pas condamné la Belgique pour "agression", ce qui a exclu la possibilité d'utiliser les mesures coercitives prévues aux articles 41 et 42 de la Charte. Cependant, le Conseil a voté une résolution ordonnant des mesures provisoires (retrait des troupes belges, maintien de l'ordre par l'ONUC) conformément à l'article 40, faisant également partie du chapitre VII. Le chapitre VII traite précisément des menaces à la paix internationale. Bien que la crise était essentiellement interne, elle avait des répercussions internationales. Le Secrétaire général et le Conseil ont surtout pris en considération l'aspect international, mais sans recourir à des mesures coercitives. En juillet 1960, le Conseil a présupposé une bonne volonté belgo-

⁴ Ainsi le récent Sommet de Kinshasa, le 27 octobre 2000, animé avec détermination par le Président gabonais Omar Bongo constitue-t-il, à notre sens, une nouvelle ouverture diplomatique à poursuivre.

katangaise dans l'exécution des résolutions, une bonne volonté qui a rendu inutile l'adoption de mesures de contrainte.

IV. CRISE MALIENNE, ENJEUX ET DEFIS TRANSNATIONAUX

La crise malienne est un conflit armé qui a débuté en 2012. Elle a été provoquée par la rébellion touarègue dans le nord du Mali, suivie d'une offensive djihadiste. La crise comporte des enjeux politiques, économiques, sociaux et sécuritaires. Les enjeux politiques comprennent la question de la décentralisation, la réforme constitutionnelle, la question de l'autonomie du nord, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la corruption. Les enjeux économiques comprennent la question de la pauvreté, de l'emploi, du développement régional et de la gestion des ressources naturelles. Les enjeux sociaux comprennent la question de l'éducation, de la santé, de la justice et des droits de l'homme. Les enjeux sécuritaires comprennent la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité transnationale. Les défis transnationaux comprennent la coopération régionale, la sécurité frontalière, la gestion des migrations et la lutte contre l'extrémisme violent.

4.1 Menace terroriste au mali : une équation à de multiples inconnues !

Les crises maliennes ont été principalement suivies par les pays voisins et les pays d'Afrique francophone. Au début, la situation au Mali était considérée comme une affaire francophone, car elle était particulièrement importante pour les pays d'Afrique francophone, en particulier ceux d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée. Les populations et les élites de ces pays étaient attentives aux dynamiques internationales en jeu et au rôle de la France dans cette situation. Pour ces citoyens africains, il était évident que ce qui se passait au Mali pourrait éventuellement s'appliquer un jour à leur propre pays. La langue joue également un rôle important dans la couverture médiatique, et les journalistes francophones ont un avantage indéniable sur leurs homologues anglophones dans ce cas précis. Au fil du temps, cependant, le Mali est devenu une question africaine qui concerne tout le continent." J'espère que cela répond à votre demande.

L'insécurité au Mali a des répercussions directes sur les plans économique et humain pour les pays voisins. Le Niger, qui partage une frontière, une histoire et une longue tradition d'échanges commerciaux avec le Mali, subit directement et immédiatement l'influence des dynamiques en cours au Mali. Tout problème malien devient ainsi une question de sécurité intérieure pour le Niger. Ces dernières années, le port de Nouakchott est devenu une plaque tournante importante sur la route commerciale menant au Mali. En Mauritanie, les éleveurs pasteurs transfrontaliers qui utilisent les pâturages du nord du Mali ont durement ressenti l'impact du conflit et exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences économiques de ce conflit pour leurs activités. Les

pressions sur les transhumants et la surpopulation animale des espaces pastoraux au Burkina Faso et au Niger ont également été évoquées comme étant des sources potentielles de conflit dans la région." J'espère que cela répond à votre demande⁵.

En Mauritanie, les débats ont également porté sur les violences envers les populations arabes et sur la pertinence de la participation de l'armée mauritanienne à l'intervention africaine au Mali. Au Sénégal, l'attention s'est portée plus particulièrement sur l'impact du trafic de drogue et de la criminalité organisée, face au risque que ce pays soit entouré de voisins où la criminalité organisée aurait champ libre (Guinée-Bissau et Mali). L'interdépendance économique avec le Mali, en particulier en matière de gestion de l'eau, est également une source de préoccupation à Dakar et les débats dans ce pays ont été plutôt animés. Les débats en Algérie sur le Mali ont été plus partagés, mêlant scepticisme et critique claire de toute forme d'intervention militaire de l'Algérie ou de forces étrangères dans son arrière-cour, et ces questions étaient surtout examinées à la lumière de la propre relation de l'Algérie avec la France.

En Afrique du Sud, il n'y a pas eu de véritable débat sur les crises maliennes, probablement parce que l'Afrique du Sud n'était pas directement impliquée dans la résolution de ce conflit. Les événements au Mali sont surtout considérés comme étant en premier lieu une question régionale concernant l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel-Sahara. L'implication des puissances africaines d'autres régions n'était pas forcément bienvenue. Au sein des gouvernements d'Afrique de l'Est, les événements au Mali sont en grande partie appréhendés sous l'angle du contre-terrorisme, en raison des attaques terroristes survenues par le passé en Tanzanie et des violences actuelles en Somalie.

Certains observateurs américains panafricanistes de gauche ont vivement critiqué la France et les États-Unis en leur reprochant de mener une intervention néo-impérialiste et néocoloniale dans le nord du Mali. En Afrique, cependant, contrairement à ce qui s'est passé lors de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire en 2010-2011, le débat idéologique sur le Mali dans l'opinion publique est resté extrêmement limité jusqu'à ce que la situation au Mali soit évoquée dans le cadre du sommet de l'UA. Certains auteurs africains marxistes, tels que Samir Amin, ont apporté leur soutien à l'intervention française. Toutes ces interprétations, même celles guère éloignées de théories du complot, valent la peine d'être examinées, ne serait-ce que parce qu'elles contribuent à entretenir un certain niveau de méfiance et à façonner les perceptions qu'ont

⁵ Oscar VODU ETEMBO, *Politique Africaine de sécurité et de défense commune : évolution doctrinale et mutations structurelles*, thèse défendue en vue de l'obtention de Grade de Docteur en Relations Internationales l'Université de Kinshasa, 2021 ; Entretien avec un diplomate d'Afrique de l'Ouest, 26 avril 2013.

les acteurs africains et européens les uns des autres. Cet état de fait pourrait poser de réels obstacles en matière de politiques et de mise en œuvre, lorsque les Européens et Africains doivent travailler ensemble dans des structures régionales ou continentales.

Les pressions sur les transhumants et la surpopulation animale des espaces pastoraux au Burkina Faso et au Niger ont également été évoquées comme étant de potentielles sources de conflit dans la région. Les débats en Mauritanie ont aussi porté sur les violences envers les populations arabes et sur la pertinence de la participation de l'armée mauritanienne à l'intervention africaine au Mali. Au Sénégal, l'attention s'est portée plus particulièrement sur l'impact du trafic de drogue et de la criminalité organisée, face au risque que ce pays soit entouré de voisins où la criminalité organisée aurait champ libre (Guinée-Bissau et Mali). L'interdépendance économique avec le Mali, en particulier en matière de gestion de l'eau, est également une source de préoccupation à Dakar et les débats dans ce pays ont été plutôt animés. Les débats en Algérie sur le Mali ont été plus partagés, mêlant scepticisme et critique claire de toute forme d'intervention militaire de l'Algérie ou de forces étrangères dans son arrière-cour, et ces questions étaient surtout examinées à la lumière de la propre relation de l'Algérie avec la France.⁶

Les rapports existants notent un large consensus sur le fait que l'Opération Serval mise en œuvre par la France a ouvert une boîte de Pandore d'insécurité qui se traduit par la dissémination de groupes terroristes dans toute la région. Néanmoins, un certain nombre d'opinions plus nuancées sur ce point ont aussi été exprimées. Selon plusieurs sondages d'opinion et revues de presse, l'intervention de la France avec le soutien européen est perçue de manière positive au Mali et dans la plupart des pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.⁷

Au tout début de la crise, le même consensus s'est fait jour lorsque le président Amadou Toumani Touré (dit ATT) a été renversé : de nombreux leaders d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest estimaient en effet que le président malien avait joué avec le feu. En dépit de progrès notables (déploiement assez rapide des forces africaines au lendemain de l'Opération Serval, déblocage de fonds africains pour la MISMA), nombreux sont ceux qui estiment cependant que « même si la réaction initiale a été d'un bon niveau », tout est allé bien trop lentement. Comme certains diplomates de la région l'ont souligné, ceci pose clairement la question du rôle des armées des pays de la

⁶ Couteau (2013). Voir également les discussions entre deux experts des États-Unis et de France sur les points de vue algériens sur le Mali en 2012, illustrant leur complexité.

⁷ <http://orb-international.com/perch/resources/mali-public-opinion-poll-2013-01-24.pdf>. Radio France Internationale a analysé la presse francophone juste après l'Opération Serval au Mali, au Burkina Faso, en république de Guinée et au Bénin.

région, de leur véritable but et de leur fonction, et de leur relation avec les élites politiques de chacun de ces pays. Au niveau politique, le leadership du Burkina Faso a joué un rôle de médiation pour le compte de la CEDEAO mais avec des méthodes ambiguës et des résultats mitigés. La vigueur de l'action militaire Tandis qu'au sein de la CEDEAO, les mécanismes de réponse aux crises étaient activés et des troupes mobilisées, rien de tel n'a été mis en œuvre par les structures nord-africaines de coopération en matière de sécurité. Le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC, rassemblant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger) « ne fonctionne pas ». D'autres structures, telles que l'Unité de fusion et de liaison (UFL) à Alger, ou le Centre de lutte contre le terrorisme de l'UA, n'ont pas été en première ligne dans la prévention et la gestion de la crise au Sahel. Néanmoins, comme le fait remarquer l'International Crisis Group, « l'échec clair de ces dispositifs ne signifie pas que l'on doive mettre au panier l'idée de créer des mécanismes régionaux de sécurité⁸ ».

4.2 Intervention de l'ONU et de la France au Mali

Il y a plusieurs façons d'aborder le sujet de l'intervention de l'ONU et de la France au Mali. Nous pourrions examiner les raisons pour lesquelles l'intervention a été entreprise, les résultats obtenus, les réactions internationales à l'intervention, son impact sur la région et les questions de souveraineté qui ont été soulevées. Nous pourrions également examiner les critiques qui ont été formulées à l'encontre de l'intervention, ainsi que les leçons qui peuvent être tirées de cette expérience.

Pour les raisons pour lesquelles l'intervention a été entreprise, les autorités françaises ont justifié leur intervention en invoquant la nécessité de protéger les populations civiles maliennes contre les groupes islamistes armés, qui menaçaient de prendre le contrôle de l'ensemble du pays. L'ONU a également soutenu l'intervention en approuvant la résolution 2085 du Conseil de sécurité, qui autorisait une intervention militaire pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali.

Il est clair que la France a été le leader européen dans la gestion de la crise au Mali. Les positions et politiques de l'UE ont été déterminées selon une ligne politique qui a été définie à Paris (ou fortement inspirée par Paris) ou au sein du système décisionnel français. Cela vaut pour la Stratégie de l'UE pour le Sahel, mais aussi pour la réaction européenne au coup d'État à Bamako et aux conquêtes territoriales des groupes djihadistes, ainsi que pour l'intervention militaire française, l'Opération Serval. Cela vaut également pour la conduite

⁸ Entretien avec un diplomate africain de la région du Sahel, Bruxelles, 28 mai 2013.] [16: Colonel Ndiawar N'Diaye, présentation lors du séminaire IHEDN-DAS sur la sécurisation des flux en Afrique, Paris, 3 avril 2013.

des conférences de donateurs, l'accompagnement politique des processus politiques, ainsi que pour la réforme du secteur de la sécurité. En d'autres termes, lorsqu'on parle d'approche globale de l'UE au Mali, il faut comme de l'UE dans l'utilisation des instruments de l'UE". Dans le cas du Mali, il n'y a pas de globalité sans reconnaissance du fait que la France a été l'acteur principal de l'action de l'UE pour rétablir la sécurité physique. Ce que cette crise nous apprend sur l'approche globale de l'UE dans son action extérieure est qu'elle doit absolument inclure les États membres. J'espère que cela vous aide à mieux comprendre le texte.

En ce qui concerne les résultats obtenus, l'intervention a réussi à repousser les groupes islamistes armés et à rétablir l'autorité de l'État malien dans le nord du pays. Cependant, les groupes islamistes armés ont depuis lors repris leurs activités dans la région, et la situation sécuritaire reste précaire. En ce qui concerne les réactions internationales à l'intervention, elles ont été mitigées, certains pays africains ayant critiqué l'intervention comme étant une ingérence dans les affaires d'un État souverain, tandis que d'autres pays ont soutenu l'intervention comme étant nécessaire pour protéger les populations civiles.

L'impact sur la région, l'intervention a contribué à renforcer la coopération régionale en matière de sécurité, mais elle a également exacerbé les tensions entre les différentes communautés ethniques et religieuses dans le pays. Enfin, en ce qui concerne les critiques formulées à l'encontre de l'intervention, elles ont porté sur la question de la souveraineté du Mali, ainsi que sur les conséquences à long terme de l'intervention pour la région. Les leçons qui peuvent être tirées de cette expérience sont nombreuses, notamment la nécessité d'une approche globale et coordonnée pour résoudre les conflits dans la région et la nécessité de prendre en compte les perspectives et les intérêts des populations locales dans la mise en œuvre des politiques de sécurité.

La crise au Mali et au Sahel n'est pas encore terminée et des tensions subsistent dans la région de Kidal. Le principal défi pour les relations entre l'Afrique et l'Europe dans les mois à venir sera de faire en sorte que toutes les parties prenantes des deux continents apportent un soutien commun à la résolution durable des conflits et des tensions dans le pays et dans la région.

"La forte implication des structures européennes et françaises de planification (et notamment des membres français du personnel du SEAE qui visitent fréquemment la région) a ouvert la voie à de nouvelles formes de coopération entre les représentants de l'action extérieure de l'UE et la CEDEAO⁹.

⁹ Les modalités de cette coopération nécessiteraient de plus amples recherches. Un ambassadeur africain reconnaissait que la France avait « forcé la main » aux États de la CEDEAO pour qu'ils accélèrent la mise en place de leur participation militaire. Entretien avec un ambassadeur africain de la région, Bruxelles, 30 mai 2013.

Au lieu d'un canal direct de collaboration et de communication entre la CEDEAO et l'UE, la réponse à la crise a été en grande partie orchestrée par Paris. L'appareil diplomatique et de sécurité français a utilisé l'UE (et l'ONU) comme plateforme pour promouvoir et faire avancer ses actions et ses options politiques, diplomatiques et de sécurité. Certains pourraient penser que cette approche n'est pas tout à fait nouvelle. Par le passé, la France a agi de même en lançant des organisations multilatérales pour défendre ses intérêts et honorer ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce qui rend cette intervention particulière, c'est que la France a décidé d'intervenir militairement hors de tout cadre de défense et de sécurité de l'UE, contrairement à ce qu'elle avait fait pour le Tchad en 2007. Elle n'a pas non plus agi dans le cadre d'un mandat de l'OTAN (comme c'était le cas en Libye en 2011), mais a choisi de placer son action dans le cadre des Nations unies, ce qui lui a permis d'obtenir un mandat individuel particulièrement fort. D'un point de vue militaire français, ce format d'action est assez similaire à celui utilisé en Côte d'Ivoire en 2010.

4.3 Questions de sécurité dans la société civile malienne : une nouvelle perspective

Depuis 2016, le centre du Mali, en particulier le sud et le sud-est de la région de Mopti, est en proie à un conflit d'une rare intensité. Cette région est aujourd'hui considérée comme l'épicentre de la violence dans le pays. Contrairement à ce que l'on observe ailleurs dans le pays et en particulier au nord, ces violences ciblent des civils, notamment peul et dogon, et se caractérisent par des tueries de masse, des incendies de maisons et des vols ou massacres de bétail. Elles sont perpétrées par des groupes armés à base communautaire et des groupes djihadistes. La nuit du 23 au 24 mars 2019, un groupe armé a attaqué le village peul d'Ogossagou, situé à environ 15 kilomètres à l'est de la ville de Bankass. Le groupe a tué au moins 157 personnes, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, massacré le bétail et brûlé au moins 220 habitations ainsi que des dizaines de greniers.¹⁰

Les violences dans la zone exondée augmentent sans cesse et malgré les efforts de l'Etat, des partenaires internationaux et de la société civile, la situation reste volatile et marquée par des épisodes fréquents de violences de masse. Ce rapport analyse les dynamiques de la violence dans les quatre cercles de la zone exondée où la violence contre les civils est la plus forte et formule des recommandations concrètes pour enrayer cette spirale à court terme ainsi que des actions à plus long terme pour stabiliser durablement la région. L'étude a été menée sur une période de six mois et plus de 60 entretiens ont été réalisés, y compris à Mopti et à Bamako. Les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara et Douentza sont concernés.

¹⁰ « Conclusions préliminaires de la mission d'enquête spéciale sur les graves atteintes aux droits de l'homme commis à Ogossagou le 23 mars 2019 », communiqué de presse, Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma), 2 mai 2019.

En 2009, ces quatre cercles comptaient une population d'environ 1,19 million d'habitants et un taux annuel de croissance démographique de 3%. Sur la base de ces données, l'auteur du rapport estime la population de cette zone en 2019 à 1,6 million d'habitants. Depuis 2015, près de 500 attaques contre des civils ont été recensées dans la zone exondée, dont une trentaine a coûté la vie à plus de dix personnes chacune. En 2019, 1 881 morts liées au conflit ont été recensées au Mali, dont 1 130 dans les quatre cercles de la zone exondée. Le premier semestre de l'année 2020 a été le plus violent depuis le début de la crise dans cette zone, avec en moyenne dix attaques par semaine et un total de 877 personnes tuées, soit plus du double du nombre de morts enregistré le semestre précédent (416 morts). L'implantation, à partir de 2015, de combattants djihadistes originaires de la zone et de ses alentours met le feu aux poudres et alimente une spirale de violences locales à base communautaire. Pour s'imposer, ces djihadistes s'en prennent à ceux qu'ils estiment hostiles à leur cause, en particulier les agents de l'Etat, les forces de défense et de sécurité, et des civils qu'ils accusent de collaborer avec les autorités. Ils s'attaquent également à des personnalités dogons, mais aussi à des notables peuls et à des symboles et lieux de culte dogon qu'ils considèrent comme des fétiches prohibés par l'islam.

En 2018, le cercle de Bankass, situé au sud-ouest du cercle de Koro, a été plongé dans la violence, peu après l'arrivée de réfugiés de Koro. Des camps de la milice Dana Ambassagou se sont multipliés, même sur les falaises de Bandiagara, situées au nord de Koro et de Bankass, le cœur historique de la communauté dogon, qui était resté largement à l'abri de la violence jusqu'en 2019. Lorsqu'un groupe armé s'installe dans une zone, des membres de la communauté adverse s'organisent pour se protéger ou riposter à d'éventuelles attaques, ce qui contribue à diffuser les violences locales. Les violences ont également tendance à catalyser la séparation des communautés sur une base ethnique. Le groupe armé Dana Ambassagou interdit aux Peuls de se rendre dans certains villages à majorité dogon, les privant d'accès aux marchés, aux écoles et aux centres de santé. Le groupe armé interdit également aux Dogon de confier leur bétail aux bergers peuls ou d'héberger des Peuls chez eux. En représailles, les groupes armés peuls imposent des blocus sur certains villages dogons, interdisant aux populations de ces villages de sortir dans la brousse, les privant d'accès aux cultures. La dynamique de la peur et de la vengeance oblige chacun à se positionner en faveur de son camp. Les communautés peuls et dogon se replient dans leurs zones d'influence respectives sous la protection de leurs groupes armés, établissant ainsi une séparation de fait entre les communautés. Enfin, les violences ont provoqué une crise humanitaire de grande ampleur, avec un déplacement massif des populations et une insécurité alimentaire croissante dans la zone exondée¹¹.

¹¹ Moïse Keïta, « Vols de bétails et destruction de greniers en pays dogon : Guina Dogon tire la sonnette d'alarme ! », Le Sursaut, 21 octobre 2019. « Mali : rapport sur les mouvements des populations », Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), février 2020. Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali Rapport Afrique

CONCLUSION

En ce qui concerne la géostratégie de maintien de la paix appliquée aux paradigmes Somalie-R.D. Congo-Mali, il est important de souligner que chaque situation de conflit est unique et nécessite une approche adaptée. Cependant, certaines stratégies peuvent être appliquées de manière générale.

Tout d'abord, il est crucial de favoriser le dialogue et la coopération entre les différents acteurs impliqués dans le conflit, qu'il s'agisse des États, des groupes armés ou de la société civile. Ensuite, il est important de renforcer les institutions étatiques et de promouvoir la démocratie et les droits humains, afin de réduire les tensions et de favoriser la stabilité. Enfin, il est essentiel de fournir une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit, afin de soulager leur souffrance et de prévenir une crise humanitaire.

Dans ces cas spécifiques de la Somalie, de la R.D. Congo et du Mali, il est important de prendre en compte les spécificités de chaque situation et d'adapter les stratégies en conséquence. Par exemple, en Somalie, il est crucial de renforcer les institutions étatiques et de lutter contre les groupes terroristes.

Les conséquences de l'intervention en Somalie ont rapidement été constatées à travers un autre exemple africain : le Rwanda. Quelques mois seulement après le départ des dernières troupes internationales de Somalie, le Conseil de sécurité a voulu éviter une nouvelle situation de crise et a exigé une retenue des casques bleus au Rwanda. Dans ce contexte, bien que la solution au conflit somalien semble encore lointaine, une lueur d'espoir apparaît sous la forme de cette politique que de plus en plus de Somalis envisagent avec attention, voire avec faveur. Plusieurs grands clans ont annoncé leur intention de se constituer en entités politiques indépendantes, à l'image du SOMALILAND. Si cette solution était poussée à son terme, un nouvel État somalien pourrait alors voir le jour sous la forme d'un État fédéral regroupant tout un ensemble de structures quasi autonomes et plus ou moins importantes. Surtout, ce système n'est pas, bien au contraire, en opposition avec les structures traditionnelles du monde somali.

Tandis qu'en R.D. Congo, il est important de promouvoir la réconciliation et de renforcer les institutions judiciaires.

L'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka a peut-être donné une mission trop peu précise à l'ONU dans l'article III point 11 a. Cet article prévoit que le Conseil de sécurité, en collaboration avec l'OUA, doit constituer, faciliter et déployer une force de maintien de la paix en RDC pour assurer la mise en œuvre de l'accord. De plus, compte tenu de la situation particulière de la

de Crisis Group N°293, 9 novembre 2020, p.5. Depuis juin 2020, les niveaux de violence ont significativement baissé.

République Démocratique du Congo, le mandat de la force de maintien de la paix sera de poursuivre tous les groupes armés en RDC. Le Conseil de sécurité des Nations Unies définira en conséquence le mandat de la force de maintien de la paix.

Enfin, au Mali, il est essentiel de favoriser le dialogue entre les différentes communautés et de renforcer les institutions étatiques. Au premier abord et à court terme, les crises au Mali et l'intervention de la France et de l'UE ont peut-être nui, de manière paradoxale, à la confiance en soi des organisations régionales ouest-africaines et du continent africain. Cela a ravivé la méfiance envers la France et les Européens, réveillant en Afrique de mauvais souvenirs liés à l'opération en Libye en 2011. Cette atmosphère était palpable lors du sommet célébrant le 50^e anniversaire de l'UA, où le président français s'est adressé à une salle pratiquement vide, occupée principalement par des journalistes. Son invitation aux leaders africains à participer à un sommet sur la sécurité en France en décembre prochain a reçu un accueil mitigé, mêlant irritation et satisfaction.

Certaines lignes de fracture sont temporairement réapparues entre de nombreux États d'Afrique de l'Ouest, d'autres régions du continent, au sein de l'UA ainsi qu'entre l'UA et certaines CER. Cependant, sur le plan politique, le discours est beaucoup plus positif. La manière multilatérale et inclusive dont les Africains (principalement par le biais de la CEDEAO) et les Européens (principalement par le biais de la France et des institutions de l'UE) ont fait face aux menaces au Mali marque un nouveau départ dans les relations Afrique-Europe en matière de paix et de sécurité. Cela contraste avec ce qui s'est passé en Libye, et cette approche a permis une intervention en temps voulu qui a évité la répétition du désintérêt international pour la Somalie durant des décennies.

La crise au Mali a également renforcé de manière assez vigoureuse le débat au sein de l'Afrique sur la manière dont l'Afrique peut faire face seule à ces questions, posant ainsi une fois de plus la question lancinante d'une véritable application du principe d'appropriation. L'expérience malienne a mis en évidence le fait que la relation Afrique-Europe requiert une réelle différenciation géographique et des approches sur mesure - et pas seulement en matière d'aide au développement, qui ne peuvent être mises en place correctement que par une vision commune des menaces et des intérêts en jeu.

BIBLIOGRAPHIE

1. DOCUMENTS OFFICIELS

- Acte constituant de l'Union Africaine.
- Charte de l'Organisation des Nations Unies.
- *Document S/2009/470* « Appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'organisation des Nations unies », 2009.
- *Notice provisoire sur la participation aux opérations de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies ; commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieure de l'armée de terre française*, édition décembre 1994.

2. OUVRAGES ET ARTICLES

- BADIE, Bertrand, "Realism under Praise or a Requiem? The Paradigmatic Debate in Inter-national Relations", *International Political Science Review*, vol. 22, n°3, 2001, pp. 253-260.
- BADIE, Bertrand, "Sécurité et nouvelles relations internationales", in Niagale Bagayoko-Penone & Bernard Hours (ss.dir.), *États, ONG et production des normes de sécurité dans les pays du sud*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp.33-42.
- BADIE, Bertrand, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.
- BADIE, Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.
- BAH, A.S. et Jones, B.D., *Peace Operations Partnerships : Lessons and*
- BARRÉA, J., *L'utopie ou la guerre – D'Érasme à la crise des Euromissiles*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1986.
- BUZAN, B., Waever, O., de Wilde, J., *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder, L. Rienner Publishers, 1998.
- VODU ETEMBO Oscar, *Politique Africaine de sécurité et de défense commune : évolution doctrinale et mutations structurelles*, thèse de doctorat en Relations Internationales l'Université de Kinshasa, 2021.

3. COURS

- BARBARA DELCOURT, *Théories de la sécurité*, Cours dispensé au 2ème cycle en sciences politiques, orientation relations internationales, ULB, 2012.
- LOUANGE KOBILA (J), *Droit institutionnel de la CEMAC*, Cours de 1ère année doctorat, FSJP, université de Douala et de Dschang 2006-2007.
- MAKIESSE MWANA WA NZAMBI (D), *Droit pénal des affaires*, cours dispensé à l'université panafricaine du Congo, Master I, 2014.
- MUSILA (C), *La prévention et gestion des conflits*, cours L 2 RI, UPN, 2015.